



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2012-10-D-9-fr-2

Orig.: FR

Projet de procès-verbal de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Réunion du 4 octobre 2012 de 9h30 à 13h - salle -0/32 - Rue Joseph II, 30 à Bruxelles

Liste des Participants
Réunion du Groupe de suivi des EE de Bruxelles

| | | |
|---|---|--|
| Président | M. K. KIVINEN | Secrétaire général des Ecoles Européennes |
| Comité de Direction de la Régie des Bâtiments | M. L. PYNAERT | Chef de service Conseiller Bâtiments Institutions Internationales |
| Délégation belge | M. L'ambassadeur M. PETER | Service Public Fédéral de la Belgique à l'Union Européenne |
| Commission européenne | Mme C. BARDOUX Mme M. SODER-HIGGINS | Commission européenne – Chef d'Unité, DG Admin Policy Officer Commission européenne |
| Représentants des APEEE de B I, II, III et IV | M. R. FRIZON Mme H. CHRAYE Mme R. REPPLINGER-HACH Mme E. SCHULZE | Ecole européenne de Bxl I Ecole européenne de Bxl II Ecole européenne de Bxl III Ecole européenne de Bxl IV |
| Directeurs | Mme A. RUIZ ESTURLA M. P.A. WOJTCZAK M. A. PINO M. W. SCHLABE | Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV |
| Représentant du Comité du Personnel | Mme M. MAIRTIN Mme B. DE VOS Mme M. BOTTIN M. J-L DEGEYTER | Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV |
| Autorité Centrale des Inscriptions dans les EE de Bxl | Mme E. CHANG Mme S. MASSON | |
| Secrétaire | Mme W. DAFOS | BSGEE |

Excusés, absents

M. G. Marcheggiano, Secrétaire général Adjoint des Ecoles européennes

Mme M-C. Pardon, Régie des Bâtiments, Directeur général.

Mme C. Roba-Rabier, Chef de la Délégation belge (Communauté française de Belgique)

Mme M. Van Lancker, Chef de la Délégation belge f.f. représentant la Communauté flamande de Belgique.

I. Fixation de l'ordre du jour – 2012-09-D-15-fr-2

M. K. KIVINEN souhaite la bienvenue aux participants. L'ordre du jour suivant est approuvé.

| | | |
|-------|--|---|
| I. | Fixation de l'ordre du jour | 2012-09-D-15-fr-2 |
| II. | Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012 | 2011-05-D-1-fr-2 |
| III. | Résultats des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles- rentrée 2012 | 2012-09-D-16-fr-1 |
| IV. | Bruxelles I Communication orale Rénovation du bâtiment Fabiola et occupation du bâtiment de Berkendael | Régie des Bâtiments Mme Ruiz-Esturla |
| V. | Bruxelles IV Laeken Communication orale -Rapport sur la rentrée scolaire à l'école de Laeken -Inauguration -Situation de mobilité -Evolution du nombre de SWALS parmi les élèves roumains | Régie des Bâtiments M. Schlabe |
| VI. | -Analyse de la structure linguistique des Ecoles européennes de Bruxelles (mandat du Conseil supérieur d'avril 2011) -Bruxelles V | Présentation Power Point M. Kivinen |
| VII. | Divers | |
| VIII. | Date et lieu de la prochaine réunion | |

M. K. KIVINEN propose d'utiliser l'anglais pour les échanges et précise que ceux qui le souhaitent ont la possibilité de s'exprimer en français. La proposition de M. Kivinen est acceptée.

M. K. KIVINEN souhaite la bienvenue à M. l'Ambassadeur Martin Peter, représentant le Service Public Fédéral de la Belgique à l'Union Européenne.

M. Kivinen ajoute que le Conseil supérieur ainsi que le Conseil d'inspection sont présidés cette année par un belge. Celui-ci sera certainement sensible à la situation des Ecoles européennes à Bruxelles, notre prochain point de discussion.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012 – 2012-05-D-1-fr-2

M. K. KIVINEN précise que les estimations communiquées dans le PV de la réunion passée doivent être revues à la lumière des dernières statistiques qui vont être présentées à cette réunion.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012 est approuvé.

III. Résultats des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles- rentrée 2012 Doc. 2012-09-D-16-fr-1

M. K. KIVINEN indique qu'il y a eu, début de cette année scolaire, plus d'inscriptions que jamais auparavant. Les chiffres qui seront communiqués aujourd'hui sont les plus récents, mais ils sont encore provisoires jusqu'au 15 octobre, date à laquelle les statistiques seront arrêtées pour cette année scolaire 2012-2013.

Mme E. CHANG introduit le document 2012-09-D-16-fr-1 en précisant que l'information la plus importante se trouve dans les annexes à partir de la page 6. Elle parcourt ces annexes en résumant l'information qui est présentée. Un document concernant la politique d'inscription sera soumis en décembre à la réunion du Conseil supérieur.

L'évolution globale des inscriptions est présentée en page 2, basée sur les trois dernières années. On constate une augmentation constante aussi bien que stable. La section francophone (43% des inscriptions) continue à croître, elle aussi. Le chiffre des inscriptions de cette année montre l'impact de la politique d'inscription : à Bruxelles I les chiffres sont restés stables malgré le déménagement du cycle maternel et 1^{ère} primaire vers Berkendael.

L'ouverture de l'école de Laeken a permis l'inscription de 327 élèves de plus que l'année passée à Bruxelles IV. L'école de Laeken a permis une meilleure distribution des élèves dans les différentes écoles (sauf pour Bruxelles II).

Certaines sections linguistiques (CZ, LT, HU et PL) connaissent une augmentation d'effectifs dans le cycle des maternelles. La nouvelle section bulgare à Bruxelles IV comprend déjà 14 élèves inscrits.

M. K. KIVINEN conclut en précisant que l'ACI a rencontré ses objectifs. Il reste qu'il est à chaque fois plus difficile de gérer les inscriptions dans les écoles de Bruxelles et que ce travail demande un effort considérable. M. Kivinen remercie Mme Chang, Mme Masson ainsi que les secrétaires des Ecoles européennes de Bruxelles pour leur travail dévoué et efficace.

Mme H. CHRAYE remercie Mmes Chang et Masson pour le travail fourni et les précisions apportées. Elle fait remarquer que les parents ont l'impression de manquer d'une vision globale, sur le long terme. Elle souhaiterait que la politique d'inscription soit plus stable dans le temps plutôt que d'être adaptée chaque année. Connaissant les estimations d'effectifs à venir (et tenant compte d'une marge d'erreur inévitable), il serait souhaitable d'établir un planning des inscriptions pour les années futures. L'ouverture de l'école de Laeken n'a pas permis de décroître le nombre d'inscrits à Ixelles qui ressent encore l'impact de la politique d'inscription des années précédentes. Mme Chraye souhaite mettre l'accent sur la capacité maximum de l'école d'Ixelles (2.650 élèves) et demande, au nom des parents, qu'elle soit respectée dans les deux prochaines années.

M. K. KIVINEN rappelle la réunion de l'ACI cette semaine où il sera discuté des inscriptions pour l'année scolaire 2013. Le changement de politique d'inscription en 2012 avait pour but d'orienter un maximum d'élèves vers l'école de Laeken. Ce fut un succès bien qu'effectivement le nombre d'élèves à l'école d'Ixelles ou de Woluwé n'ait pas diminué pour autant. La discussion sur ce sujet continue à l'ACI.

Mme R. REPLINGER-HACH constate qu'en effet, les chiffres à l'école de Woluwé ne démontrent pas d'amélioration de la situation pour l'instant.

Mme B. DE VOS souligne que la population du secondaire à Bruxelles II a augmenté de 60 unités supplémentaires, ce qui correspond à deux classes supplémentaires à chaque période de l'horaire. La gestion de la logistique devient très compliquée.

M. R. FRIZON propose, pour la réunion de l'ACI, que l'on reparle du critère géographique d'inscription. Des parents se sont plaints du fait que certains enfants passaient plus d'une heure de transport dans l'autobus matin et après-midi.

M. K. KIVINEN précise que des statistiques seront envoyées par les Institutions européennes qui nous permettront de savoir où vivent les fonctionnaires européens. Les statistiques des années passées démontrent une grande utilité du critère géographique pour Bruxelles I ; celui-ci, cependant, provoquerait une surpopulation intenable à Bruxelles II et III.

Mme H. CHRAYE souligne la difficulté du refus du critère géographique vu les conditions de vie de certains parents (parents isolés travaillant à plein temps, par ex.). Les parents souhaitent que l'on tienne compte, sur base individuelle, de leurs difficultés, ce qui n'est pas le cas pour le moment, même après l'ouverture de l'école de Laeken.

M. K. KIVINEN répond à une question de **Mme C. BARDOUX** concernant les chiffres actuels d'inscriptions en comparaison aux estimations qui ont été faites à l'époque où la 5^{ème} école a été demandée à l'Etat belge. Il ajoute que le mode d'accroissement actuel dans les écoles suit la progression qui avait été prévue à ce

moment-là. Par contre, l'on constate des inscriptions à des niveaux différents (maternelles, primaire) que ceux prévus lors de la simulation.

En réponse à une requête de **M. PYNAERT**, **M. KIVINEN** demande à **Mme RUIZ-ESTURLA** de bien vouloir envoyer à la Régie des Bâtiments les chiffres par catégories d'élèves (maternelles et P1) inscrits à Bruxelles I ainsi que ceux qui ont quitté Bruxelles I pour aller à l'école de Berkendael.

Mme A. RUIZ-ESTURLA confirme qu'elle enverra les chiffres demandés à M. PYNAERT.

IV. Bruxelles I

Mme A. RUIZ-ESTURLA explique que le déménagement vers Berkendael s'est bien passé globalement ainsi que la transition. Certains problèmes ont été soulevés par les parents et la Direction essaye d'y remédier du mieux possible.

Un peu moins de 430 élèves ont été transférés à Berkendael, ce qui correspond aux chiffres prévus. 12 Classes de Maternelle et 9 classes de P1 uniquement sont en fonctionnement dans le bâtiment principal. Certains espaces encore en rénovation seront utilisés par la suite. Les professeurs de Berkendael sont très contents de l'école qu'ils trouvent très spacieuse. Mme Ruiz-Esturla remercie la Régie des Bâtiments pour leur coopération et précise qu'elle leur a envoyé il y a peu la liste des travaux de rénovation nécessaires au bâtiment Fabiola.

Elle souligne la contribution des parents dans l'organisation des services de cantine (la nourriture est transportée chaque jour à Berkendael) et des transports. L'effort demandé aux parents face à cette situation est considérable ; Elle souligne également qu'il ne faut pas sous-estimer l'impact que le transfert du Maternelle et P1 à Berkendael a eu sur l'organisation de plusieurs familles qui ont vu les fratries séparées dans deux sites différents ; il conviendra donc de maintenir ces dispositions juste le temps nécessaire.

M. R. FRIZON confirme le contentement des parents en général et remercie à son tour la Régie des Bâtiments ainsi que l'école. Les services de l'APEEE ont fourni un très grand effort pour soutenir cette transition, surtout au niveau des transports.

Les représentants des parents aimeraient se réunir avec la Régie des Bâtiments, une fois tous les deux mois si possible, pour une mise au courant du planning et de l'avancement des travaux.

M. L. PYNAERT est heureux de constater que les Ecoles européennes et les parents considèrent que Berkendael est une solution positive. La Régie souhaite répondre au besoin des parents d'être mis au courant au sujet des rénovations du bâtiment Fabiola sur une base régulière et leur proposera un agenda de rencontres.

La Régie a bien reçu la lettre de Mme Ruiz-Esturla et y répondra bientôt en lui renvoyant un planning des travaux.

M. PYNAERT remercie M. Kivinen pour sa proposition d'utiliser Berkendael pendant la rénovation du bâtiment Fabiola. Le budget de 2013, une somme importante, sera dédié au remplacement des fenêtres.

M. K. KIVINEN ajoute que la qualité du bâtiment de Berkendael est excellente. Bien sûr, il reste difficile de devoir diviser la population de Bruxelles I en deux emplacements différents.

Le Groupe de suivi attend maintenant le planning pour la rénovation du bâtiment Fabiola qui sera envoyé par la Régie des Bâtiments. Ce planning sera discuté à l'Ecole de Bruxelles I et avec les représentants des parents.

V. Bruxelles IV – l'Ecole de Laeken

M. K. KIVINEN remercie vivement la Régie des Bâtiments et l'Etat belge d'avoir livré l'Ecole de Laeken dans les temps et sans problème majeur.

M. W. SCHLABE remercie à son tour la Régie des Bâtiments ainsi que tous ceux impliqués dans l'ouverture de l'Ecole de Laeken et confirme que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Quelques soucis au niveau du transport et de la cantine sont à rapporter, mais les élèves semblent ravis de leur école, de l'espace qui leur est proposé et des bâtiments. Une autre bonne nouvelle vient du côté des parents bulgares qui maintenant inscrivent volontiers leurs enfants à l'école de Laeken. **M. SCHLABE** rappelle que l'inauguration de l'Ecole de Laeken aura lieu le 24 octobre 2012. Il signale qu'il serait très heureux que les parents de l'Ecole de Woluwé découvrent les avantages pour leurs enfants d'être inscrits à l'école de Laeken qui est un site très accessible

La section néerlandophone connaît une situation stable et va croître dans les années qui viennent.

Des mesures de sécurité ont été renforcées et les parents devront utiliser des badges pour entrer dans l'Ecole.

Des réunions ont lieu au sujet de la mobilité/transports et la Commune est ouverte à considérer le projet qui lui sera proposé ; elle se dit également prête à accepter des modifications du projet si les résultats escomptés ne se concrétisaient pas.

Le soutien du Groupe de suivi sera demandé l'année prochaine afin d'ouvrir une section roumaine à l'Ecole de Laeken. En effet, les Swals roumains dépassent maintenant le nombre d'élèves bulgares. Ceci permettrait de créer plus d'espace pour les classes francophones et anglophones.

Mme E. SCHULZE remercie la Régie des Bâtiments pour cette école que les enfants aiment beaucoup.

Elle souligne la difficulté pour les autobus de franchir l'entrée, trop étroite, ce qui a causé des dommages à certains bus. Elle espère que ces difficultés seront solutionnées car 85% des parents utilisent les services de ces autobus. En effet, la plupart des parents vivent dans le Sud de Bruxelles ce qui est, en partie, due à la politique d'inscription et le manque de places dans les autres écoles.

Mme **E. SCHULZE** fait noter à **M. W. SCHLABE** que les cycles de maternelles et des primaires à Berkendael sont au complet et qu'il ne serait pas possible d'y accueillir les enfants de Woluwé. Il existe également le risque que les classes du secondaire à Laeken soient au complet dans un futur proche.

Concernant la mobilité, elle fait également noter que le chemin sablonneux le long de la Drève St Anne est très inconfortable pour les vélos qui le partagent avec les parents venant à pied en contresens. Il serait bon de prendre la circulation à vélo en considération.

Les lignes de téléphone et Internet présentent pour l'instant des coupures. Certains parents ont acheté des laptops pour parer à cette difficulté.

M. W. SCHLABE précise qu'il est important, dans un premier temps, d'obtenir le plan de mobilité qui sera proposé par la Commune. On pourra ensuite chercher des solutions aux difficultés qui se présentent.

Concernant Woluwé, il serait assez facile pour les élèves du secondaire de venir à Laeken car ces élèves sont à même de prendre les transports en commun. Quant à Berkendael, notons qu'il y a encore, à présent, suffisamment d'espace pour les maternelles.

Mme C. BARDOUX remercie la Régie des Bâtiments ainsi que l'Etat belge pour les bâtiments scolaires mis à disposition à Laeken. Remerciements également à M. Schlabe pour son dévouement et son travail au bénéfice de l'ouverture de l'école de Laeken.

Concernant la section roumaine, Mme Bardoux se demande si une requête officielle a été introduite et si une décision du prochain Conseil supérieur sera attendue à ce sujet. En effet, la Commission ne peut agir sans une décision formelle.

La Commission a demandé au PMO de fournir une information détaillée sur les lieux d'habitation des fonctionnaires européens ce qui permettra de mieux prévoir le futur site de la 5^e école.

M. L'AMBASSADEUR M. PETER répond que la demande qui a été introduite est examinée pour le moment par l'Etat belge. La décision se prend à un niveau politique et elle sera communiquée par les autorités en charge du dossier dès que possible.

M. L. PYNAERT précise qu'il apprécie beaucoup toute la gratitude exprimée vis-à-vis de la Régie des Bâtiments et souhaite, lui aussi, remercier à son équipe et à M. Vlamincq en particulier sans qui le projet de Laeken n'aurait pas pu se concrétiser.

La Régie fait face pour l'instant à certaines réclamations émanant des entrepreneurs, ce qui est inévitable dans le cas de gros projets comme celui de l'école de Laeken. Pendant la journée ouverte du 15/09/2012, certaines critiques ont été émises par rapport au coût du projet de la part de personnes visitant le site qui ne comprennent pas que ce projet est, pour l'Etat belge ainsi que pour les Ecoles européennes, une situation gagnante.

La Régie reçoit beaucoup de questions par rapport au plan de mobilité. Celui-ci est susceptible de subir des modifications et les questions à ce sujet sont donc envoyées à M. Schlabe qui les prend en charge.

Mme H. CHRAYE tient à souligner que les parents satisfaits avec l'école de Laeken s'adressent à M. Schlabe ; ceux qui ne le sont pas s'adressent à leur APEEE. Beaucoup de parents à qui l'on a proposé l'école de Laeken se sont plaints de ce choix.

Elle précise également qu'il convient de considérer le critère géographique comme se référant à l'endroit où les parents *travaillent* plutôt que là où ils habitent. La plupart des élèves (près de 97%) dans les Ecoles européennes sont de cat. 1. Les parents travaillent donc dans une zone très limitée géographiquement.

Une école éloignée du lieu de travail de ces parents pose des problèmes de mobilité et de trafic pour la Ville de Bruxelles ainsi que pour les parents concernés. Les parents demandent instamment qu'une étude sur la mobilité et le coût pour l'environnement soit réalisée avant de choisir l'emplacement de la 5^e école.

M. K. KIVINEN ajoute qu'il serait intéressant, de manière à avoir une vision globale, de considérer également les lieux d'habitation et de travail des parents qui n'ont *pas* inscrits leurs enfants dans les Ecoles européennes pour le moment ou qui ont refusé l'école qui leur était proposée.

Mme H. CHRAYE constate que malgré l'ouverture de l'école de Laeken, beaucoup de parents de cat. 1 n'ont pas inscrits leurs enfants dans une Ecole européenne. Parmi ceux-ci, au moins 50% d'enfants de cat. 1 sont inscrits dans des écoles belges alors que l'inscription de ces élèves dans les écoles européennes où ils ne paient pas de minerval soulagerait le système scolaire belge.

Mme C. BARDOUX fait remarquer que l'étude réalisée par la Commission sur les inscriptions dans les Ecoles européennes d'enfants de cat. 1 démontre que ces inscriptions sont en accroissement par rapport aux années passées. Les Ecoles européennes restent attrayantes pour les fonctionnaires EU et c'est pourquoi il est important de donner à ces parents un maximum de facilités afin qu'ils inscrivent leurs enfants dans les Ecoles européennes. Mme BARDOUX enverra les résultats de cette étude à Mme CHRAYE.

VI. Analyse de la structure linguistique des Ecoles européennes de Bruxelles – Bruxelles V

M. K. KIVINEN introduit sa présentation PowerPoint qui tient compte des chiffres compilés au 18.09.2012. Au total, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles (I-IV) s'est accru de 351 unités.

Considéré par niveaux, le maximum d'élèves concerne S1 et S2 (888 et 883) alors que l'on retrouve un minimum d'inscrits en M1 (444). Ce dernier pourtant, est celui qui connaît le plus fort accroissement actuellement (+166% entre 2008-2012 pour M1). Le potentiel de croissance des M1 peut se révéler assez inquiétant. En effet, 48% des cat. 1 fréquentent les Ecoles européennes ; le nombre d'*inscrits potentiels* en M1 parmi ceux qui ne fréquentent pas nos écoles serait d'environ 400 unités. Il est clair que les places disponibles sont insuffisantes pour faire face à ces chiffres à l'heure actuelle. Ce potentiel de croissance existe également pour M2 et Primaire. Au rythme actuel d'accroissement de population dans les trois cycles, l'on peut sérieusement s'attendre, en 2018 à un total de *13.006 élèves* pour les quatre écoles de Bruxelles. Il est clair que c'est à Laeken, où le secondaire n'est pas même à moitié rempli, que se trouve le potentiel de croissance des Ecoles.

La simulation de la structure des classes, dans les trois cycles et dans les quatre Ecoles européennes, entre 2016 et 2018, montre que, *même en gardant l'école de Berkendael*, il y aura en 2018 un déficit de 10 classes dans les maternelles. Ceci ne pourra pas être remédié à l'aide des écoles existantes. L'année 2018 sera donc une année critique. Même en dépassant largement les capacités maximales des écoles, le déficit perdurerait. Il est donc crucial de pouvoir garder l'école de Berkendael et également de disposer d'espace supplémentaire en 2018.

Bruxelles V

Vu le nombre d'inscrits dans les sections FR et EN, ces sections devraient être créées également dans la 5^e école. La question se pose pour la section ES. Diviser certaines grosses sections (EL, FI et SW) est également envisageable.

Les dix dernières adhésions à l'Union représentent une croissance dans le nombre de sections ou le nombre de SWALS. La création d'une section roumaine s'impose pour 2013. Rien que pour le personnel de la Commission, il est estimé que 50 enfants demanderont une inscription à Bruxelles en M1 l'année prochaine. Sans une section roumaine, ces élèves devront rejoindre la section EN ou FR, déjà en surnombre. En ce qui concerne les élèves ET et LV, la réalité du terrain démontre que les chiffres sont bien plus élevés que les chiffres rapportés pour la Commission.

L'importance de la section FR rend la gestion des sections difficile. A Bruxelles, cette section domine, ce qui n'est pas souhaitable.

Après Berkendael, nous aurons besoin d'espace pour les maternelles et les primaires. A peu près cinq ans après cela, il sera nécessaire de trouver de l'espace pour les secondaires. Il sera important de tenir compte du critère géographique pour la localisation de la 5^e école.

La discussion au sein de ce Groupe de suivi permettra de soumettre des conclusions au Conseil supérieur ainsi qu'aux Autorités belges afin de poursuivre la négociation pour l'obtention de cette 5^e école sur une base plus précise qu'auparavant.

M. K. KIVINEN invite les participants à s'exprimer sur ce qui vient d'être dit.

De nombreux participants remercient M. K. Kivinen pour son excellente présentation.

Mme H. CHRAYE note que la plupart des familles vivent à Ixelles et à Etterbeek. Quelques remarques : la limite de 21 élèves par classe n'est pas toujours une réalité de terrain, surtout en ce qui concerne les sections surreprésentées, telle la section francophone. Cet indicateur de 21 élèves/classe pourrait laisser penser qu'il y a encore de l'espace disponible dans les classes à Ixelles, par ex., ce qui n'est pas le cas.

La division des sections a des conséquences au niveau des options et des professeurs. La logistique risque de s'en trouver perturbée.

Le slovaque est, d'après la présentation, la langue plus fortement représentée après le roumain. Il y a beaucoup de Swals slovaques à Ixelles ; ils sont en surnombre dans les sections FR et EN, ce qui mécontente certains parents. Il serait important de considérer la création d'une section pour ces élèves.

Mme CHRAYE exprime des inquiétudes par rapport au nombre d'inscrits potentiels parmi ceux qui ne fréquentent pas encore une Ecole européenne à Bruxelles et le manque d'espace actuel pour les accueillir.

Elle rappelle que la capacité maximum pour Ixelles est de 2650 et non de 3000, comme indiqué dans la présentation PowerPoint.

M. L'AMBASSADEUR M. PETER souhaiterait recevoir les informations communiquées aujourd'hui afin de les transmettre au Premier Ministre avec qui il voudrait s'entretenir de la 5^e Ecole européenne et de l'urgence de sa création.

Mme C. BARDOUX propose que l'on s'intéresse au nombre de Swals et leur nationalité, actuellement dans les Ecoles Ceci permettra de mieux cerner les besoins en sections linguistiques à créer dans la future école. Concernant la 5^e Ecole, il est essentiel de savoir quelle sera sa capacité. Il est également important que les Autorités belges puissent nous faire des propositions pour l'établissement d'une école comprenant tous les niveaux, Baccalauréat y compris.

Mme E. SCHULZE indique que la discussion sur la 5^e Ecole donne l'impression qu'elle ne sera remplie, pratiquement, que par de nouveaux élèves. Notons que la création d'une nouvelle école n'empêchera pas la surpopulation dans les écoles existantes ni la surpopulation des sections francophones. Il semble essentiel de trouver des solutions structurelles à la surpopulation dans les écoles qui est un problème de fond, au-delà de la création de nouvelles sections. Hélas, la volonté des Institutions de financer des Ecoles pour les fonctionnaires EU exclusivement est en baisse. Accueillir les cat.3 en plus grand nombre pourrait aider le Système des Ecoles européennes et soulager les écoles belges de Bruxelles qui connaissent également un problème de surpopulation.

M. K. KIVINEN précise que la présentation avait pour but de présenter les faits tels qu'ils sont. Rien n'est proposé. Les faits démontrent un besoin de capacité supplémentaire et ce sera au Conseil supérieur ainsi qu'au Groupe de suivi à décider de la manière dont cette capacité sera utilisée. Berkendael, si nous l'obtenons, serait idéale pour les maternelles et primaires, mais trop petite pour héberger les secondaires.

Le tableau en page 13 (« Simplistic approach ») sera modifié pour tenir compte des remarques concernant les capacités maximales des écoles. La situation des Swals dans les écoles sera également ajoutée au nouveau document qui sera ensuite distribué aux participants.

M. R. FRIZON constate qu'afin de bénéficier d'une nouvelle école en 2018 (« date critique »), nous devrions déjà avoir reçu une réponse positive de l'Etat belge. Or, en 2018, la nouvelle école devrait être ouverte et il semble que nous prenions du retard.

M. A. PINO indique que les prévisions sont basées sur des chiffres reflétant la surpopulation actuelle (« 3000 » en page 13 de la présentation) ce qui risque de perpétuer cette surpopulation. Il conviendrait de revenir à des chiffres plus réalistes et de faire une demande qui soit plus ajustée à la réalité.

Concernant la population slovaque à Bruxelles III, notons que cette année il y a plus d'une vingtaine d'enfants en maternelle. A ce rythme il faudra envisager la création d'une section slovaque à Bruxelles III.

M. W. SCHLABE pense qu'il convient de continuer avec la politique d'inscription actuelle. Ceci permettra de continuer à appliquer le modèle pédagogique existant. Si l'on veut adopter le critère géographique, il conviendra de bien mettre les priorités.

M. K. KIVINEN compare les Swals estoniens et lettons à Bruxelles II aux Swals slovaques à Bruxelles III et note que les premiers occupent tout l'espace dans les sections FR et EN, ce qui représente un problème à régler rapidement. Il est important aussi de considérer la situation des Swals slovaques. Ils seront mentionnés dans la nouvelle version du document présenté.

Les chiffres actuels présentés serviront à appuyer la demande pour la 5^e école introduite dans le passé, de manière encore plus précise.

Mme A. RUIZ-ESTURLA note que le ratio de 21 élèves/classe est largement dépassé dans les sections FR où il approche les 29 élèves/classe. Elle souhaiterait que ceci soit mieux reflété dans le document.

M. K. KIVINEN trouve l'idée excellente. Ceci serait très utile à démontrer les besoins actuels et d'ailleurs, la section EN ne diffère pas significativement des sections FR sous cet aspect.

Mme R. REPPLINGER-HACH souhaiterait que la simulation de chiffres dans le document soit basée sur la *structure* réelle des classes afin que les besoins puissent être mieux compris et pris en considération.

M. L. PYNAERT précise que la notion de « capacité maximale » ne devrait pas être simplifiée. L'Ecole de Laeken a, officiellement, une capacité de 2.500 alors qu'elle a été construite en vue de pouvoir accueillir 3.000 élèves. La situation, d'autre part, n'est pas celle d'il y a vingt ans. Depuis 23 ans, l'Etat belge a investi 11 millions d'euros par an dans les Ecoles européennes. Il invite les participants à tenir compte du fait que l'Etat belge a déjà beaucoup investi dans les Ecoles européennes.

M. K. KIVINEN propose d'inclure dans la nouvelle version du document les derniers chiffres fournis par la Commission européenne. Mme M. SODER-HIGGINS communiquera prochainement à M. Kivinen le pourcentage d'accroissement des élèves de cat. 1 inscrits dans les Ecoles européennes.

A la prochaine réunion de ce Groupe de suivi il conviendra d'entamer une discussion sur la manière d'utiliser l'espace de la 5^e école et d'arriver à formuler des propositions concrètes.

La discussion sur la politique d'inscription pour 2013 prendra place demain, 5 octobre 2012 à la réunion de l'ACI. Il est probable que les grandes lignes de cette politique restent inchangées.

VII. Divers

M. K. KIVINEN présente une brochure montrant les nouveaux bâtiments de l'Ecole de Luxembourg II qui ont été inaugurés le lundi 1^{er} octobre 2012. Des personnalités ont honoré de leur présence cette inauguration

Mme H. CHRAYE rappelle aux participants les changements à venir au niveau de la Commission, dont l'outsourcing qui verra plus un nombre supérieur de contractuels engagés pour de plus longues périodes. Les revenus de ces parents sont susceptibles de diminuer. D'autre part, des contrats de longue durée peuvent attirer du personnel en provenance d'autres Etats membres. Les statistiques pourraient donc subir l'impact de ces changements. Il serait souhaitable d'établir des prévisions en tenant compte de ces changements à venir.

M. K. KIVINEN remercie Mme H. Chraye pour ce commentaire et demande à la Commission de faire parvenir au Groupe de suivi l'information mentionnée par Mme H. Chraye dès qu'elle sera disponible.

VIII. Date et lieu de la prochaine réunion

A préciser ultérieurement.